

## Compte rendu de la Réunion du conseil municipal du 24/11/2023

Excusés : Vincent HARTZ (pouvoir à Didier VANDERF), Marie-Françoise FILLEUL (pouvoir à Marie-Christelle BRUN)

Secrétaire de séance : Delphine GIBON

La séance est ouverte à 20h30

### 1. Convention partage de données Commune/COM COM/Charente Eaux

Monsieur le Maire expose qu'afin de préparer le transfert de l'assainissement collectif à la communauté de communes au 01.01.2026, une convention pour la mise à disposition et l'utilisation des données du service assainissement doit être établie entre la commune, Charente Eaux et la communauté de Communes. Le conseil s'oppose à cette proposition à l'unanimité.

### 2. Secrétariat : passage du poste de 17h30 à 32 h et mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité social territorial du Centre de Gestion a émis un avis favorable à l'augmentation des heures du poste de secrétariat à 32h hebdomadaires au 01/12/2023 (le poste de 17h30 sera supprimé à cette même date) ainsi qu'à la suppression de deux postes vacants, les postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe 17h30 et d'adjoint technique 35h. Le conseil accepte la création et les suppressions de postes proposées.

### 3. Prime pouvoir d'achat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels peut être attribuée aux agents. Un décret du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement de cette prime forfaitaire dont la mise en œuvre doit être soumise à l'avis du comité social territorial.

Afin de saisir ce dernier, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'attribution de cette prime et le cas échéant d'en fixer le montant. Le conseil décide de verser le maximum possible par employé.

### 4. Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un référent déontologue dont la mission de conseil vise à sensibiliser les élus et contribue directement à prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité. Il explique que le CDG 16 propose de mutualiser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un dispositif de référents déontologues des élus locaux et précise que le Conseil d'Administration réuni le 30 octobre dernier a décidé de ne pas répercuter le coût des saisines aux structures qui feront ce choix, dans un souci de faciliter cette mise en œuvre et sa gestion.

Le Maire propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes qualifiées suivantes :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Il précise qu'ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours et qu'au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

### 5. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

Monsieur le Maire informe le conseil que la démarche de mise à jour du PDIPR est en cours de réalisation sur le territoire de la communauté de communes. Pour rappel, le PDIPR vise tout d'abord à

préservé le patrimoine rural en sauvegardant les chemins ruraux et ensuite permettre la promotion du territoire en assurant la continuité des chemins par la pratique de la randonnée.

Les chemins ruraux de la commune devraient être expertisés courant mai pour enclencher cet audit mené par Sébastien Yvenat, technicien référent du Département, il y a lieu de délibérer afin d'accepter la mise à jour du PDIPR.

Le Conseil Municipal s'engagera ainsi, en lien avec la Communauté de communes, concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'un classement après accord entre la commune et le Conseil départemental :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à assurer/accepter leur balisage,
- à assurer/faire assurer leur entretien.

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **6. Rétrocession d'une concession**

Monsieur le Maire étant concerné par l'affaire, cède la présidence à Monsieur Patrice JUGIEAU et quitte temporairement la séance afin de permettre au Conseil de débattre librement sur ce point.

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur et Madame DONNARY Denis ont acquis le 12/02/2015 une concession au cimetière enregistrée sous le n° 406-407. Ils ont fait part de leur volonté de ne pas la conserver pour raisons personnelles et souhaitent la rétrocéder à titre gratuit à la commune.

Le conseil accepte cette rétrocession à titre gratuit et autorise Monsieur JUGIEAU Patrice à signer l'acte de rétrocession correspondant.

#### **7. Demande de subventions pour le projet d'Assainissement La Borderie**

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que du Département de la Charente pour le projet de création du système d'assainissement de La Borderie.

(subventions attendues projet actuel : Agence de l'Eau 131 901,37 €, Département 96 260 €)

Le Conseil municipal valide et autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions.

#### **8. Subvention de fonctionnement au budget assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été inscrit au budget primitif le versement d'une subvention d'équilibre au budget assainissement d'un montant de 24 095,79 €. Le SGC demande une délibération du Conseil pour « officialiser » ce versement. Le conseil valide.

#### **9. Questions diverses**

. Distribution des colis et du petit journal communal à partir du 09/12

La séance est levée à 22H50.

